Nations Unies A/67/641

Assemblée générale

Distr. générale
15 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante septième session
Points 20 a) et 130 de l'ordre du jour

Développement durable : mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons »

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons » (A/67/591). Il a rencontré à cette occasion des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements et des éclaircissements supplémentaires.

2. Des informations d'ordre général figurent aux paragraphes 1 à 7 du rapport. Pour résumer, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 était organisée en application de la résolution 64/236 adoptée par l'Assemblée générale pour marquer le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (1992) et le dixième anniversaire du Sommet mondial pour le développement durable tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2002. La Conférence a permis de lancer le processus de reconfiguration du dispositif institutionnel et d'engager les organismes des Nations Unies à prendre en compte le développement durable dans leurs travaux et à intégrer les trois piliers du

Merci de recycler

développement durable – développement économique, développement social et protection de l'environnement – aux processus décisionnels à tous les niveaux. Le Secrétaire général indique dans son rapport que le suivi de la Conférence offre une occasion exceptionnelle d'accentuer les synergies au sein du système des Nations Unies dans le cadre du dispositif institutionnel pour le développement durable.

3. Le rapport du Secrétaire général contient des propositions concernant la suite à donner aux décisions énoncées aux paragraphes 84, 86, 88, 180, 248, 249, 255 à 257, 273 et 283 du document final ainsi qu'à la résolution 66/288 (annexe) de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note que les principaux résultats à obtenir sont les suivants :

a) Un forum politique de haut niveau, qui aura pour tâche de « donner des orientations politiques et de formuler des recommandations concernant le développement durable » et aura pour vocation de remplacer la Commission du développement durable et d'en reprendre les attributions. Le forum devrait tenir sa première réunion au début de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale et des consultations auront lieu en 2013 afin d'en définir le format et les modalités de fonctionnement;

b) Un groupe de travail intergouvernemental de l'Assemblée générale ouvert à toutes les parties prenantes, qui sera chargé de proposer des objectifs de développement durable de portée mondiale et de les présenter pour examen à l'Assemblée à sa soixante-huitième session. Il est indiqué dans le document final que les États Membres ont décidé que les objectifs doivent cadrer avec le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et y être intégrés. Le Comité consultatif a été informé que le groupe de travail intergouvernemental n'avait pas encore été créé et qu'il établirait son programme de travail à sa première réunion;

c) Un comité d'experts intergouvernemental qui sera chargé de proposer d'ici à 2014 des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable. Le Comité consultatif a été informé que le Président de l'Assemblée générale entamerait sous peu des démarches en vue de créer ce groupe d'experts;

d) La troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, prévue pour 2014. L'Assemblée générale devrait en arrêter les modalités à sa soixante-septième session;

e) Un registre électronique des engagements recensant les engagements pris volontairement à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et qui permettrait aussi d'accéder à d'autres registres d'engagement;

f) Un rôle renforcé pour la Commission de statistique, notamment en ce qui concerne son mandat d'élaboration d'indicateurs de progrès dépassant le simple champ du produit intérieur brut (PIB);

g) L'élaboration d'un schéma d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, de manière à fournir les informations statistiques et géospatiales voulues pour prendre des décisions éclairées.

4. L'Assemblée générale est également invitée dans le document final à adopter à sa soixante-septième session une résolution destinée à renforcer et reclasser le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) (par. 88). Le

Secrétaire général, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, présentera un état des incidences sur le budget-programme au moment de l'adoption d'une résolution séparée par l'Assemblée à sa soixante-septième session.

5. Le Comité consultatif note que le document final a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288 du 27 juillet 2012. Le Secrétaire général précise que, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, il a établi un état d'incidences sur le budget-programme du projet de résolution publié sous la cote A/66/L.56, dans lequel il informait l'Assemblée que la mise en œuvre des recommandations contenues dans le document final entraînerait un supplément de dépenses au budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 ainsi que des dépenses à prévoir pour l'exercice 2014-2015. Cependant, en l'absence de précisions sur les modalités de mise en œuvre, le Secrétariat n'était pas en mesure de calculer à ce stade le montant intégral de ces incidences. Le Comité a été informé que le rapport du Secrétaire général dont il était saisi était présenté nonobstant le fait que l'Assemblée générale devait encore prendre un certain nombre de décisions (voir plus loin par. 12), car certaines activités liées aux nouveaux mandats émanant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable devaient être exécutées à la soixante-septième session de l'Assemblée générale.

6. Le Secrétaire général fait savoir que, en application du paragraphe 2 de la résolution 66/288, par lequel l'Assemblée générale fait sien le document final, l'Organisation se tourne maintenant vers la mise en œuvre des décisions figurant dans cette résolution. Il indique que le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, qui a assuré le secrétariat de la Conférence sur le développement durable, jouera un rôle moteur dans la suite qui sera donnée au document final, en collaboration avec les commissions régionales, le PNUE et d'autres entités du Secrétariat. Le Comité consultatif a été informé que, dans la formulation de ses propositions, le Secrétaire général avait tenu compte de la place prééminente donnée dans le document final à la nécessité : a) d'appuyer les processus intergouvernementaux par un effort coordonné du système des Nations Unies et de veiller à ce qu'ils soient transparents et sans exclusive; b) d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable; c) d'associer pleinement toutes les parties prenantes, les acteurs compétents de la société civile, la communauté scientifique et le système des Nations Unies aux travaux, dans un souci de diversité des perspectives et des données d'expérience.

7. Le Comité consultatif note que les activités mentionnées dans le document final entrent dans le cadre des programmes 1, 7, 14, 15, 17 et 18 du plan-programme biennal et des priorités pour la période 2012-2013, et que toute incidence de ces programmes sur le projet de plan-programme biennal de la période 2014-2015 serait signalée au Comité du programme et de la coordination à sa cinquante-troisième session en juin 2013, conformément aux dispositions de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale.

II. Observations générales

8. **Le Comité consultatif considère que les recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable auront de vastes et profondes répercussions sur les travaux de l'Organisation, dont les structures existantes dans le domaine du développement durable sont appelées à être remplacées au fil d'un processus qui va s'échelonner sur plusieurs années. Le Comité note qu'il s'agit là d'une initiative complexe qui mobilisera des pans entiers de l'Organisation. Il sera donc primordial de préserver la cohérence, tant lors de l'exécution des activités au titre de la Conférence que de la présentation des rapports correspondants à l'Assemblée générale et des prévisions de dépenses. Dans ce contexte et à l'heure où l'Organisation s'engage dans ce long processus, le Comité estime qu'il serait bon de réfléchir à la possibilité d'étoffer les informations qui accompagnent les projets de budget de manière à ce que l'on dispose d'une image plus claire et plus globale de l'ensemble des dépenses prévues et de l'application des recommandations issues de la Conférence. Le Comité aurait ainsi aimé disposer, pour examiner le rapport du Secrétaire général, non seulement du document budgétaire détaillant les ressources nécessaires par programmes et sous-programmes, mais aussi d'informations sur l'ensemble des ressources nécessaires à tous les chapitres du budget, par domaine de travail et principaux résultats (voir plus haut par. 3), et des renseignements sur les futures structures. Notant que les principales activités découlant des recommandations issues de la Conférence débuteront en 2014-2015, le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui communiquer des informations plus complètes afin qu'elle puisse prendre des décisions sur ces propositions.**

9. **Le Comité consultatif se félicite de la place faite dans le document final à la nécessité de promouvoir les synergies et la cohérence, d'éviter les redondances et les chevauchements inutiles au sein du système des Nations Unies, d'alléger le fardeau administratif et de faire fond sur les arrangements déjà en place (voir résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe, par. 79). Le Comité recommande que le Secrétaire général soit prié de fournir dans ses futurs rapports un état actualisé des stratégies et mesures envisagées pour obtenir ces synergies et ces gains d'efficacité. Il recommande en outre que l'Assemblée prie le Secrétaire général de préciser dans ses futurs rapports la répartition des rôles, nouveaux et existants, entre les différentes entités des Nations Unies travaillant dans le domaine du développement durable ainsi que les contributions des unes et des autres, et d'indiquer également la contribution du Groupe d'appui des Nations Unies pour les objectifs de développement durable au processus intergouvernemental (voir plus loin par. 26). Le Secrétaire général devrait également présenter une vue d'ensemble des ressources consacrées au développement dans tout le Secrétariat, y compris les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.**

III. Incidences financières

10. Le Secrétaire général indique que les recommandations issues de la Conférence sur le développement durable auront des incidences principalement aux chapitres suivants du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 : chapitres 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); 9 (affaires économiques et sociales); 18 (développement économique et social en Afrique); 19 (développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 21 (développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); 22 (développement économique et social en Asie occidentale); 29D (Bureau des services centraux d'appui); et 37 (contributions du personnel). Il est également indiqué que les ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice biennal 2014-2015 seront inscrites aux chapitres correspondants du projet de budget-programme de cet exercice.

11. Dans les tableaux 42 et 43 de son rapport, le Secrétaire général fournit un récapitulatif des ressources supplémentaires nécessaires, par chapitre du budget et objet de dépenses respectivement, en indiquant à chaque fois les prévisions révisées pour 2012-2013 et le montant à prévoir pour 2014-2015. Le Comité consultatif note que le montant des crédits supplémentaires demandés pour 2012-2013 s'élève à 8 766 300 dollars et que les prévisions pour 2014-2015 s'établissent à 10 373 400 dollars.

12. Le Comité consultatif a demandé des éclaircissements concernant l'exhaustivité de la proposition du Secrétaire général; il voulait savoir, en particulier, si cette proposition couvrait tous les besoins découlant des décisions prises à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et si certaines demandes figuraient aussi dans la proposition se rapportant au renforcement du PNUE, prescrit au paragraphe 88 du document final. Il a été informé que la proposition du Secrétaire général reposait sur la résolution 66/288 de l'Assemblée générale et que des efforts concertés avaient été faits pour regrouper tous les besoins connus se rapportant au Département des affaires économiques et sociales, aux commissions régionales et au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. La proposition couvrait toutes les demandes faites à la Conférence, sauf celles qui devaient encore faire l'objet d'une décision de l'Assemblée, à savoir celles qui concernaient : a) l'organisation et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau; b) la troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement; et c) le renforcement et la revalorisation du PNUE. Le Comité a reçu l'assurance qu'il n'y aurait ni doubles emplois ni chevauchements entre la proposition à l'examen et celle qui serait faite concernant le PNUE (voir par. 4 ci-dessus).

13. Le Comité consultatif a aussi été informé que les moyens additionnels demandés représentaient des dépenses ponctuelles correspondant aux activités temporaires nécessaires pour mettre en train l'application des décisions énoncées dans le document final de la Conférence, en particulier la réforme du cadre institutionnel du développement durable. À cet égard, le Comité note que le Secrétaire général n'a pas, dans sa proposition, demandé de postes supplémentaires.

14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Commission économique pour l'Europe (CEE) avait décidé de ne pas demander de ressources supplémentaires au titre de l'application des décisions énoncées dans la

résolution 66/288 de l'Assemblée générale et mènerait les activités nécessaires au moyen des ressources qui lui avaient déjà été allouées, dans le cadre du programme de travail approuvé. Le Comité a reçu, à sa demande, des renseignements supplémentaires sur le nombre de postes de chaque commission régionale correspondant à des activités menées dans les domaines du développement durable, de l'environnement et des objectifs du Millénaire pour le développement (voir par. 48 ci-dessous).

15. Le Comité consultatif note que le volume des ressources nécessaires dépend en grande partie de l'appui qui sera fourni aux mécanismes intergouvernementaux, en particulier du nombre de réunions, de participants et de documents requis, ainsi que du nombre de langues pour lesquelles des services d'interprétation et de traduction devront être fournis. Ayant sollicité des éclaircissements concernant les décisions prises à ce sujet, et demandé si les décisions en question avaient été approuvées par les États Membres, il a été informé que les besoins afférents à l'appui aux travaux intergouvernementaux relevant du forum politique de haut niveau, du groupe de travail sur les objectifs de développement durable et du groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer une stratégie de financement du développement durable avaient été évalués en fonction de l'expérience acquise par le Secrétariat à l'occasion de négociations et de processus intergouvernementaux antérieurs. Ainsi, compte tenu de l'ampleur et de la complexité du mandat du comité intergouvernemental d'experts du financement du développement durable, le Secrétariat avait estimé que cet organe devrait sans doute tenir cinq sessions de cinq jours au cours de l'exercice biennal pour achever ses travaux. De même, il avait estimé que le groupe de travail intergouvernemental sur les objectifs de développement durable devrait probablement tenir six sessions d'une semaine chacune, et calculé les ressources nécessaires en fonction de ce chiffre. En ce qui concerne la documentation, le Secrétariat avait estimé, en se fondant sur les services précédemment fournis à l'appui de processus intergouvernementaux portant sur des questions de fond, qu'il faudrait fournir des documents de présession, pour que les représentants puissent se préparer et pour que les débats reposent sur une solide analyse, un document de session, à savoir un résumé des débats qui serait soumis à l'approbation des participants, et un document d'après session, à savoir un rapport sur les travaux de la réunion.

16. En ce qui concerne les activités prévues dans le domaine du financement du développement durable, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements sur quatre réunions régionales d'une demi-journée chacune (Afrique, Asie-Pacifique, Europe et Amérique latine et Caraïbes) devant être organisées en coopération avec les commissions régionales (voir A/67/591, par. 23), et sur les résultats attendus de ces réunions. Il a été informé que les réunions devaient être organisées en application du paragraphe 255 du document final, qui prévoyait des « consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes », devant permettre de réunir les vues des acteurs régionaux aux fins de l'élaboration d'un rapport sur « des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable ». Le Comité a également été informé que, comme il l'avait fait lorsqu'il avait établi d'autres rapports sur des délibérations intergouvernementales mondiales, le Département des affaires économiques et sociales se coordonnerait avec les commissions régionales pour produire un rapport qui prenne en considération les particularités régionales et les présente correctement. Se fondant sur l'expérience, le Département avait

déterminé que des réunions d'une demi-journée permettraient d'atteindre les objectifs attendus si elles étaient bien préparées et reposaient sur une analyse claire et approfondie. Enfin, le Comité a été informé que les réunions en question seraient organisées juste avant ou juste après d'autres réunions régionales et que tout serait fait pour coordonner les activités et éviter les doubles emplois.

A. Projet de prévisions révisées pour 2012-2013

17. Le tableau 1 ci-dessous présente les prévisions révisées pour 2013 par chapitre du budget et par composante. Le tableau 2 les présente par chapitre du budget et par objet de dépense.

Tableau 1
Prévisions révisées pour 2013, par chapitre du budget et composante
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Chapitre	**Total**	*Organes directeurs*	*Direction exécutive et administration*	*Programme de travail*	*Appui au programme*	*Divers*
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	**1 793,8**			1 793,8		
9.	Affaires économiques et sociales	**3 483,5**	1 350,0	72,2	2 061,3		
18.	Développement économique et social en Afrique	**1 405,7**			1 405,7		
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	**636,8**		124,8	512,0		
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	**819,6**			724,6	95,0	
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	**345,4**			345,4		
29D.	Bureau des services centraux d'appui	**98,5**			98,5		
37.	Contributions du personnel	**183,0**					183,0
	Total	**8 766,3**	**1 350,0**	**197,0**	**6 941,3**	**95,0**	**183,0**

Tableau 2
Prévisions révisées pour 2013, par chapitre du budget et objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

		Chapitre						
Objet de dépense	**Total**	*2*	*9*	*18*	*19*	*21*	*22*	*29D*	*37*
Postes	**–**		–	–	–	–	–	–	
Autres dépenses de personnel	**3 190,3**	1 793,8	521,8	352,6	64,8	390,6	66,7	–	
Consultants	**1 077,9**		518,0	117,9	75,0	130,0	237,0	–	
Experts	**1 365,0**		726,0	–	497,0	142,0	–	–	
Voyages des experts	**750,0**		750,0	–	–	–	–	–	

		Chapitre							
Objet de dépense	**Total**	*2*	*9*	*18*	*19*	*21*	*22*	*29D*	*37*
Voyages des représentants	**1 136,7**		600,0	536,7	–	24,0	–	–	
Voyages du personnel	**314,4**		275,0	–	–	–	15,4	–	
Services contractuels	**506,0**		82,7	398,5	–	–	24,8	–	
Frais généraux de fonctionnement	**80,0**		–	–	–	–	–	80,0	
Dépenses de représentation	**–**		–	–	–	–	–	–	
Fournitures et accessoires	**24,5**		10,0	–	–	13,0	1,5	–	
Mobilier et matériel	**18,5**		–	–	–	–	–	18,5	
Subventions et contributions	**–**		–		–	–	–	–	
Personnel temporaire pour les réunions	**25,0**				–	25,0	–	–	
Services spécialisés divers	**95,0**				–	95,0	–	–	
Divers	**183,0**				–	–	–	–	183,0
Total	**8 766,3**	**1 793,8**	**3 483,5**	**1 405,7**	**636,8**	**819,6**	**345,4**	**98,5**	**183,0**

18. Le Comité consultatif note que les ressources additionnelles demandées dans les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2012-2013 s'élèvent à 8 766 300 dollars et se rapportent uniquement à des objets de dépense autres que les postes. On trouvera ci-dessous un récapitulatif des propositions par chapitre et sous-programme du budget, et à l'annexe I un récapitulatif des emplois de temporaire demandés pour 2013.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

19. Les ressources additionnelles demandées au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) s'élèvent à 1 793 800 dollars et correspondent au personnel temporaire pour les réunions qu'il faudra prévoir pour les mécanismes intergouvernementaux suivants :

- Le groupe d'experts sur le développement durable (voir A/67/591, par. 32), qui devra tenir une session de cinq jours, soit 10 séances, avec interprétation en anglais, espagnol et français sous réserve de la disponibilité des services, et pour lequel il faudra traiter trois documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (104 700 dollars);
- Le processus de négociation devant permettre de définir le mode d'organisation et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau (ibid., par. 33), pour lequel il faudra prévoir 25 jours de séance avec services d'interprétation dans les six langues officielles de l'Organisation, lesquels seront couverts au moyen des ressources existantes, et traiter quatre documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (59 300 dollars);
- Le groupe de travail sur les objectifs de développement durable (ibid., par. 34), qui devra tenir quatre sessions de cinq jours (soit 10 séances) chacune, avec services d'interprétation dans les six langues officielles, ce qui nécessitera des

ressources additionnelles (446 400 dollars), et pour lequel il faudra traiter 10 documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (257 600 dollars);

- Le groupe d'experts sur les objectifs de développement durable (ibid., par. 35), qui devra tenir une session de cinq jours, soit 10 séances, avec interprétation en anglais, espagnol et français sous réserve de la disponibilité des services, et pour lequel il faudra traiter trois documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (104 700 dollars);
- Le groupe de travail sur le financement du développement durable (ibid., par. 36), qui devra tenir trois sessions de cinq jours (soit 10 séances) chacune, avec interprétation dans les six langues officielles, ce qui nécessitera des ressources additionnelles (335 000 dollars), et pour lequel il faudra traiter six documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (172 500 dollars);
- Le groupe d'experts sur le financement du développement durable (ibid., par. 37), qui devra tenir une session de cinq jours (soit 10 séances), avec interprétation en anglais, espagnol et français sous réserve de la disponibilité des services, et pour lequel il faudra traiter trois documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (104 700 dollars);
- L'organe d'États Membres chargé des questions relatives aux modes de consommation et de production durables, qui devra tenir une session de deux jours, soit quatre séances, avec inteprétation dans les six langues officielles (44 800 dollars), et pour lequel il faudra traiter deux documents, ce qui entraînera des coûts supplémentaires (113 200 dollars).

20. En outre, en application du paragraphe 93 du document final, des ressources additionnelles devront être prévues pour le traitement d'un document qui sera publié chaque année, à partir de 2013, dans toutes les langues officielles (50 900 dollars) (ibid., par. 39).

21. Le Secrétaire général indique que le mode d'organisation et les modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau seront définis par les États Membres à la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Le Comité consultatif note que, si le nombre de séances à couvrir et le volume de la documentation à traiter ne dépassent pas ce qui avait déjà été autorisé pour la Commission du développement durable, il n'y aura pas d'incidences sur la charge de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et il ne faudra donc pas prévoir de ressources additionnelles.

22. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des renseignements détaillés sur la documentation et les séances nécessaires, accompagnés de données ventilées concernant le coût du personnel temporaire (voir l'annexe II du présent rapport).

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

23. Le Secrétaire général indique que dans sa résolution 66/288, l'Assemblée générale assigne au Département de nouvelles fonctions importantes concernant les trois dimensions du développement durable, à savoir les dimensions économique, sociale et environnementale (A/67/591, par. 43). Le Comité consultatif a été informé qu'il était implicitement entendu que le Département des affaires économiques et

sociales, qui était le département du Secrétariat chargé d'assurer le service des réunions des organes intergouvernementaux dans les domaines social et économique, et qui avait le développement durable au cœur de ses activités, exercerait les fonctions de secrétariat chaque fois qu'une résolution faisait état de l'Organisation des Nations Unies dans l'un de ces domaines. Par ailleurs, le forum politique de haut niveau ayant été créé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable pour remplacer la Commission du développement durable, auquel le Département apportait un appui fonctionnel, il allait de soi qu'il incomberait au Département de fournir les services fonctionnels au forum de haut niveau et aux mécanismes établis à Rio de Janeiro. Le Comité note que le Département s'efforcera de tirer le meilleur parti de la synergie et de la coopération entre ses divisions pour appuyer les différents mécanismes établis à la Conférence (voir par. 2 ci-dessus).

Organes directeurs

24. Les ressources supplémentaires proposées sous cette rubrique sont estimées à 1 350 000 dollars pour 2012-2013 et se décomposent comme suit :

a) Voyages des représentants (600 000 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir les frais de voyage de 30 représentants d'États Membres qui assisteront à quatre sessions d'une semaine en 2013, ce qui contribuera à établir un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable (A/67/591, par. 51);

b) Voyages des membres du comité d'experts (750 000 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 30 experts qui participeront à trois sessions de cinq jours du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable (A/67/591, par. 52).

Le Comité consultatif a été informé que les ressources nécessaires ont été calculées sur la base d'un montant estimatif de 5 000 dollars par participant pour chacune des réunions, qui permettra de couvrir les frais de voyage, les indemnités journalières de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée. Il note que ces estimations ne prennent pas en compte les ressources nécessaires pour financer le voyage des représentants au forum politique de haut niveau.

Direction exécutive et administration

25. Les ressources supplémentaires proposées sous cette rubrique sont estimées à 72 200 dollars pour 2012-2013. Elles sont destinées à financer pour six mois un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-3 afin d'aider le Bureau du Secrétaire général adjoint à faire en sorte que le Département contribue réellement aux délibérations intergouvernementales sur les décisions figurant dans le document final (ibid., par. 57).

Programme de travail

Sous-programme 3
Développement durable

26. Le Secrétaire général indique que la Division du développement durable jouera un rôle directeur dans les activités visant à faciliter l'élaboration d'objectifs de

développement durable et guidera les travaux de l'équipe d'assistance technique qui devrait être chargée, en application du document final, d'apporter un appui au nouveau comité intergouvernemental concernant les objectifs de développement durable, tout en maintenant une collaboration particulièrement étroite avec la Division de l'analyse des politiques de développement et la Division de statistique, afin de favoriser les liens et les effets de synergie avec les activités liées au programme de développement pour l'après-2015. Le Comité consultatif a été informé que l'équipe d'assistance technique qui est également connue sous le nom de groupe d'appui du système des Nations Unies pour les objectifs de développement durable (voir A/67/591 par. 18), était un sous-groupe de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, qui a été mis en place pour donner suite au paragraphe 249 du document final. Le Secrétaire général a été prié d'établir une équipe d'assistance technique interinstitutions et des groupes d'experts, selon que de besoin, pour appuyer le groupe de travail intergouvernemental sur les objectifs du développement durable établi à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Le Comité a par ailleurs été informé qu'une soixantaine d'entités des Nations Unies étaient représentées au sein de l'équipe d'assistance technique qui contribuerait à préparer des documents de travail pour le groupe de travail intergouvernemental.

27. Les ressources supplémentaires proposées pour le sous-programme 3 (Développement durable) sont estimées à 1 317 200 dollars pour 2012-2013 et se décomposent comme suit :

a) Autres dépenses de personnel (110 500 dollars). Ces ressources sont destinées à financer pour six mois des emplois de temporaires (1 P-3 et un agent des services généraux), qui aideront à organiser les débats intergouvernementaux sur le financement du développement durable (ibid., par. 65);

b) Consultants (308 000 dollars). Ces ressources sont destinées à financer les services d'experts dans les domaines ci-après, pour lesquels les compétences voulues n'existent pas en interne et il n'est pas rentable d'en faire l'acquisition : i) rapport mondial sur le développement durable (150 000 dollars); ii) rapport sur la solidarité entre les générations (10 000 dollars); iii) appui des activités du groupe de travail sur les objectifs de développement durable (50 000 dollars); iv) appui des travaux du comité intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement (60 000 dollars); v) stratégie de communication, sensibilisation des grands groupes et consultations sous forme de dialogue en ligne avec les parties concernées sur le forum politique de haut niveau (38 000 dollars) (ibid., par. 66);

c) Réunions de groupes d'experts (686 000 dollars). Ces ressources sont destinées à financer la participation d'experts aux réunions suivantes : i) réunions portant sur des questions de fond à l'appui des travaux du forum politique de haut niveau, qui doivent se tenir entre décembre 2012 et mars 2013 (50 000 dollars); ii) cinq réunions de groupes d'experts régionaux ou mondiaux sur l'évaluation des questions de développement durable pertinentes pour le rapport mondial sur le développement durable (400 000 dollars); iii) consultations avec les grands groupes sur des questions liées aux travaux du groupe de travail sur les objectifs de développement durable (176 000 dollars); iv) réunion de groupe d'experts à l'appui des travaux du comité intergouvernemental d'experts sur les stratégies de financement (40 000 dollars); v) dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale

sur l'intégration du développement durable en tant qu'élément clef du cadre général des activités (20 000 dollars) (ibid., par. 67);

d) Voyages du personnel (190 000 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir les dépenses au titre des voyages du personnel nécessaire pour : i) les services fonctionnels concernant les consultations internationales et régionales sur le forum politique de haut niveau (30 000 dollars); ii) les réunions régionales de l'ONU sur les stratégies de financement du développement durable (100 000 dollars); iii) le lancement du rapport sur le développement durable en divers lieux (60 000 dollars) (ibid., par. 68);

e) Services contractuels (22 700 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir les dépenses suivantes : traduction contractuelle de documents d'information pour les grands groupes (10 000 dollars); ii) services contractuels audio, vidéo et d'appui à l'occasion des réunions des grands groupes organisées en marge des réunions d'application régionales et des travaux du forum politique de haut niveau (12 700 dollars) (ibid., par. 69).

28. Le Comité consultatif a été informé que pour donner suite au paragraphe 85, qui soulignait l'importance de la participation et du rôle consultatif des grands groupes, les neuf groupes sélectionnés pour assurer un engagement plus structuré de la société civile, tels que définis dans Action 21, le Programme d'action pour le développement durable, étaient les suivants : les femmes, les enfants et les jeunes, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les collectivités locales, les syndicats, le commerce et l'industrie, la communauté scientifique et technique, et les agriculteurs (voir également A/67/591, par. 14). Le Comité a par ailleurs été informé que la participation des grands groupes était également conforme à la demande formulée au paragraphe 255 du document final selon laquelle le processus intergouvernemental concernant le financement du développement durable devrait être mis en place dans le cadre de consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes de manière à faire en sorte que les grands groupes, en tant que parties prenantes, soient représentés, en particulier ceux des pays en développement, mais à l'exception du secteur privé.

29. S'agissant des ressources proposées pour les voyages du personnel (voir par. 27 d) ci-dessus), le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires économiques et sociales avait entretenu une coopération étroite avec les commissions régionales au cours des préparatifs de la Conférence sur le développement durable et avait continué de coordonner ses activités avec lesdites commissions, en particulier en ce qui concerne les réunions d'application régionales, de manière à ce que les délibérations intergouvernementales soutenues par le Département profitent d'une bonne compréhension des spécificités régionales, qui seraient alors convenablement prises en compte dans les rapports du Secrétaire général établis par le Département.

Sous-programme 6
Politiques et analyse en matière de développement

30. Les ressources supplémentaires proposées sous cette rubrique sont estimées à 348 300 dollars pour 2012-2013 et se décomposent comme suit :

a) Autres dépenses de personnel (38 300 dollars). Ces ressources permettront d'assurer la coordination et le service des réunions de groupes d'experts proposées, notamment de prêter main forte aux travaux de recherche et de constitution de documents d'information destinés aux réunions d'experts, ainsi qu'à l'organisation des réunions, à la coordination des activités des consultants et à la mise au point définitive des rapports issus des missions de consultants et des réunions de groupes d'experts (ibid., par. 93);

b) Consultants (150 000 dollars). Ces ressources sont destinées à permettre de faire appel à des compétences spécialisées qui n'existent pas en interne, en vue : i) d'élaborer le programme de développement pour l'après-2015 et de fournir l'appui nécessaire à cet effet (50 000 dollars); ii) d'établir un document de séance sur les insuffisances analytiques qui appellent des travaux plus approfondis de la part de l'Équipe spéciale du Secrétaire général chargée de proposer à l'échelle du système des Nations Unies un programme de développement pour l'après-2015 (100 000 dollars) (ibid., par. 94);

c) Experts (40 000 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir les dépenses relatives aux experts techniques invités à fournir un éclairage sur les sujets spécialisés suivants : i) examen des premiers résultats des travaux analytiques effectués par les trois groupes de travail de l'Équipe spéciale des Nations Unies sur les partenariats mondiaux pour le développement, les enseignements tirés du cadre de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et leurs incidences sur le programme de développement après 2015 et l'appui technique à la définition des objectifs de développement durable (20 000 dollars); ii) évaluation des textes issus de la manifestation spéciale que le Président de l'Assemblée générale prévoit d'organiser en septembre 2013 (20 000 dollars) (ibid., par. 95);

d) Voyages du personnel (50 000 dollars). Ces ressources permettront d'assurer la coordination des travaux de recherche et des consultations avec les entités du système des Nations Unies sur les questions relatives au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, notamment : i) de fournir un appui fonctionnel aux réunions et d'aider à faciliter les débats et à entretenir des échanges suivis avec les autres organismes (15 000 dollars); ii) d'assister chaque année à trois réunions régionales et multilatérales (4 fonctionnaires) pour y faire office de référents sur diverses questions relatives au suivi de la Conférence (35 000 dollars) (ibid., par. 96);

e) Services contractuels (60 000 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir les frais de révision et de relecture des publications et rapports liés aux réunions des groupes d'experts : i) révision approfondie et traduction du document sur les insuffisances analytiques (25 000 dollars); ii) révision approfondie et impression des résultats de l'examen de la documentation et de l'exposé de principes à l'appui des travaux du système des Nations Unies concernant la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (10 000 dollars); iii) révision approfondie et impression des résultats de l'examen des rapports de l'équipe spéciale des Nations Unies (10 000 dollars); iv) révision approfondie et impression d'un rapport sur les textes issus de la manifestation spéciale organisée par le Président de l'Assemblée générale (15 000 dollars); dépenses relatives aux travaux contractuels d'imprimerie pour les rapports issus des réunions des groupes d'experts (10 000 dollars) (ibid., par. 97);

f) Fournitures et accessoires (10 000 dollars). Ces ressources sont destinées à couvrir l'acquisition d'applications Web et d'autres outils de diffusion qui soutiendront les efforts déployés par la Division pour améliorer l'accès aux ressources techniques, aux publications et aux manifestations dans de multiples domaines (ibid., par. 98).

31. Le Comité consultatif a demandé des précisions sur la nécessité de demander à des consultants externes de fournir des services spécialisés sur le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 et la raison pour laquelle de telles compétences n'existaient pas en interne. Le Comité a été informé que le Département avait délibérément recherché les services d'experts extérieurs afin de jeter un nouvel éclairage sur le processus. Il a été indiqué qu'à la lumière de la complexité des problèmes auxquels l'Organisation était aux prises, l'expérience passée à elle seule n'était pas jugée suffisante pour orienter et donner forme au programme pour l'après-2015. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de renforcer les capacités de l'Organisation en développant les compétences du personnel du Secrétariat afin de compléter les activités dans le domaine du développement durable**.

Sous-programme 9
Financement du développement

32. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 9 (Financement du développement), estimées à 395 800 dollars pour 2012-2013, sont réparties comme suit :

a) 300 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui permettraient de financer pendant six mois quatre emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 agent des services généraux); il s'agit de mettre sur pied une unité spécialisée dans les questions de financement du développement durable, qui prêtera un appui technique au comité intergouvernemental sur le financement du développement durable et comprendra : i) un chef de section (P-5) chargé de gérer le programme de travail de la section sur le financement du développement durable; ii) un économiste (P-4) chargé de prêter un appui technique sous la forme d'analyses décisionnelles, de recherches et de conseils techniques; iii) un économiste (P-3) chargé de suivre les nouvelles initiatives et les nouveaux dispositifs de financement du développement durable et de gérer le processus de consultation avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes; et iv) un assistant de recherche[agent des services généraux (autres classes)] chargé de contribuer aux recherches et aux tâches administratives (ibid., par. 107);

b) 60 000 dollars au titre des consultants chargés d'apporter des compétences spécialisées qui n'existent pas en interne et d'élaborer : i) des notes de synthèse à l'intention du comité intergouvernemental sur le financement du développement durable (30 000 dollars); et ii) des notes de synthèse destinées à l'élaboration du rapport du comité intergouvernemental, qui proposera des stratégies de financement du développement durable (30 000 dollars) (ibid., par. 108);

c) 35 000 dollars au titre des voyages du personnel qui participera à des réunions internationales et régionales consacrées aux besoins de financement et aux instruments de financement du développement durable en vigueur ou envisageables, afin que le comité intergouvernemental et son secrétariat puissent tenir des

consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes (ibid., par. 109).

33. S'agissant des emplois de temporaire (autre que pour les réunions) proposés pour les activités liées au financement du développement durable (voir par. 32 a) du présent rapport), le Comité consultatif a été informé qu'aucun membre du personnel ne remplissait ces fonctions à l'heure actuelle. De fait, le Département avait axé ses travaux sur le financement du développement et non sur la question précise du financement du développement durable.

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Sous-programme 2
Sécurité alimentaire et développement durable

34. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 2 (Sécurité alimentaire et développement durable), estimées à 1 405 700 dollars pour 2012-2013, sont réparties comme suit :

a) 352 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui permettraient de renforcer l'équipe de coordination de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable en recrutant, pour neuf mois en 2013, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 agent local chargés d'occuper les emplois de temporaire suivants : i) 1 spécialiste du développement durable (P-4) chargé de coordonner la mise en œuvre des activités en cours et à venir liées à la Conférence, de travailler en liaison avec les divisions de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) en vue de faire prendre en compte les objectifs de développement durable dans les travaux de la Commission, de superviser l'élaboration des rapports sous-régionaux sur les objectifs de développement durable et d'élaborer le rapport régional en contribuant notamment à la collecte des données; ii) 1 spécialiste du développement durable (P-3) chargé de coordonner l'établissement des rapports sur le financement du développement durable dans la région et de prêter son concours au spécialiste P-4 dans les travaux relatifs aux objectifs de développement durable; iii) 1 administrateur de programme (P-2) et 1 assistant (programmes) (agent local) chargés de prêter appui aux spécialistes du développement durable (P-3 et P-4) et d'aider à organiser les réunions des groupes de consultants et d'experts (voir A/67/591, par. 139 à 142);

b) 40 700 dollars au titre des voyages du personnel, qui permettraient de financer : i) les voyages effectués par un membre du personnel dans certains pays pour collecter des données et présenter les conclusions préliminaires du rapport régional; et ii) les voyages effectués au siège de la CEA par six membres du personnel des bureaux sous-régionaux et de l'Institut africain de développement économique et de planification, pour participer à la réunion consultative régionale où ils présenteront leurs contributions et leurs points de vue sous-régionaux sur les objectifs de développement durable (ibid., par. 143);

c) 496 000 dollars au titre des voyages des représentants, qui permettraient de financer : i) la participation à la réunion consultative régionale de 2 experts issus des pays les moins avancés d'Afrique (33 pays), de 17 experts issus d'organisations sous-régionales et régionales et de 25 experts issus de grands groupes, chargés de définir les priorités en matière de développement durable et de proposer des

objectifs de développement durable pour l'Afrique (341 000 dollars); et ii) l'organisation d'une réunion des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale sur l'application des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (155 000 dollars) (ibid., par. 144 et 145);

d) 117 900 dollars au titre des consultants, qui permettraient de financer : i) cinq consultants, recrutés pour deux mois de travail, chargés d'élaborer cinq rapports sous-régionaux sur les grandes priorités et les objectifs de chaque sous-région en matière de développement durable, qui seront examinés à l'occasion de la réunion consultative régionale (92 000 dollars); et ii) un consultant, recruté pour trois mois de travail, chargé d'établir des documents, de réviser les plans d'action des groupes thématiques et de jouer le rôle d'expert lors des réunions du Mécanisme et des groupes (25 900 dollars) (ibid., par. 146 et 147);

e) 398 500 dollars au titre des services contractuels, qui permettraient de financer : i) l'interprétation, et l'édition et la traduction des rapports (211 900 dollars); et ii) la traduction et l'édition de cinq rapports sous-régionaux et d'un rapport régional (186 600 dollars) (ibid., par. 148).

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Direction exécutive et administration

35. Les ressources supplémentaires proposées au titre de la direction exécutive et de l'administration, estimées à 124 800 dollars, sont réparties comme suit :

a) 64 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui permettraient de recruter au Cabinet du Secrétaire exécutif, pour trois mois, du personnel temporaire – un administrateur de programme (P-5) et un assistant (programme) (agent local) – chargé d'aider à organiser les sessions extraordinaires et les réunions régionales (voir A/67/591, par. 168);

b) 60 000 dollars au titre des consultants, qui permettraient d'engager au Cabinet du Secrétaire exécutif, pour trois mois, un consultant chargé d'aider la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à renforcer ses processus intergouvernementaux et à formuler des stratégies propres à aider les États membres à promouvoir la coopération Sud-Sud au service de l'application des recommandations issues de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, et de débattre du programme de développement pour l'après-2015 (ibid., par. 169).

Programme de travail

Sous-programme 1
Politique macroéconomique et développement sans exclusive

36. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 1 (Politique macroéconomique et développement sans exclusive), estimées à 362 000 dollars pour 2012-2013, sont réparties comme suit :

a) 15 000 dollars au titre des consultants, qui permettraient d'engager à la Division des politiques macroéconomiques et du développement, pour trois semaines, un consultant chargé d'apporter son appui et sa contribution techniques

aux préparatifs de la réunion de consultation régionale des États membres sur les objectifs de développement durable (ibid., par. 172);

b) 347 000 dollars au titre des réunions de groupes d'experts, qui permettraient de financer une réunion de consultation régionale des États membres sur les objectifs de développement durable (ibid., par. 173).

Sous-programme 4
Environnement et développement

37. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 4 (Environnement et développement), estimées à 150 000 dollars pour 2012-2013, permettraient de financer les voyages de 30 représentants des pays les moins avancés qui participeront à la réunion d'application régionale prévue en 2013 (ibid., par. 175).

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 1
Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

38. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales), estimées à 15 000 dollars pour 2012-2013, permettraient de recruter, pour quatre mois, un consultant chargé d'aider à élaborer un rapport sur la dimension et les incidences commerciales du document final (voir A/67/591, par. 189).

Sous-programme 2
Production et innovation

39. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 2 (Production et innovation), estimées à 195 200 dollars pour 2012-2013, permettraient de recruter, pour un an, du personnel temporaire (1 administrateur P-3 et 1 agent des services généraux) chargé de mener des recherches de données industrielles et des études sur les technologies des sciences et des communications (ibid., par. 191).

Sous-programme 4
Financement du développement

40. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 4 (Financement du développement), estimées à 30 000 dollars pour 2012-2013, permettraient de recruter, pour quatre mois, deux consultants chargés d'aider à élaborer des rapports : i) sur de nouveaux mécanismes de financement; et ii) sur les méthodes permettant de quantifier les besoins en matière de développement durable, telles qu'une étude des lacunes structurelles destinée à déterminer l'attribution de l'aide publique au développement (ibid., par. 194).

Sous-programme 8
Développement durable et établissements humains

41. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 8 (Développement durable et établissements humains), estimées à 196 300 dollars pour 2012-2013, sont réparties comme suit :

a) 18 000 dollars au titre du personnel temporaire pour les réunions, qui permettraient de financer les services d'interprétation, les systèmes audio et d'autres dépenses liées au service des réunions (ibid., par. 196);

b) 33 300 dollars au titre des autres dépenses de personnel, qui permettraient de recruter, pour six mois, un temporaire (agent des services généraux) chargé d'aider à organiser les réunions (ibid., par. 197);

c) 117 000 dollars au titre des réunions de groupes d'experts, qui permettraient de financer les voyages, l'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée de 65 experts qui seront invités à participer à : i) une réunion intergouvernementale de deux jours sur les objectifs de développement durable; ii) une réunion d'application régionale de deux jours; et iii) 1 réunion de deux jours sur l'application du principe 10 et ses groupes de travail (ibid., par. 198);

d) 17 000 dollars au titre des voyages du personnel, qui permettraient de financer les voyages de 10 membres du personnel de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) qui participeront à une réunion intergouvernementale de deux jours sur les objectifs de développement durable (ibid., par. 199);

e) 11 000 dollars au titre des fournitures et accessoires, qui permettraient de financer les articles de papeterie, les classeurs et le matériel d'enregistrement destinés aux réunions (ibid., par. 200).

Sous-programme 9
Ressources naturelles et infrastructures

42. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 9 (Ressources naturelles et infrastructures), estimées à 45 000 dollars pour 2012-2013, permettraient de recruter, pour quatre mois, trois consultants chargés d'aider à élaborer trois rapports : i) sur le lien entre consommation d'énergie et mobilité (des passagers et du fret); ii) sur le rôle des politiques publiques dans les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement; et iii) sur les aides octroyées aux ménages dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs (ibid., par. 205).

Sous-programme 11
Statistiques

43. Les ressources supplémentaires proposées au titre du sous-programme 11 (Statistiques), estimées à 162 100 dollars pour 2012-2013, permettraient de recruter, pour un an, un temporaire (autre que pour les réunions) à la classe P-4, chargé d'aider à produire régulièrement des statistiques et des indicateurs en matière de développement durable (ibid., par. 207).

Sous-programme 13
Activités sous-régionales dans les Caraïbes

44. Les ressources additionnelles demandées au titre du sous-programme 13 (Activités sous-régionales dans les Caraïbes) sont estimées à 81 000 dollars pour 2012-2013 et se décomposent comme suit :

a) Personnel temporaire pour les réunions (7 000 dollars). Le montant demandé correspond au coût des services d'interprétation, des systèmes audio et d'autres dépenses liées au service des réunions (ibid., par. 210);

b) Consultants (40 000 dollars). Le montant demandé doit permettre de recruter, pour une période de cinq mois, deux consultants qui seront chargés d'élaborer la documentation de référence à présenter à la réunion sous-régionale sur les petits États insulaires en développement (ibid., par. 211);

c) Experts (25 000 dollars). Le montant demandé correspond au coût des voyages, des indemnités journalières de subsistance et des faux frais au départ et à l'arrivée concernant 16 experts qui seront invités à participer à une réunion sous-régionale de deux jours sur les petits États insulaires en développement, en prévision de la conférence qui doit se tenir en 2014 (ibid., par. 212);

d) Voyages du personnel (7 000 dollars). Le montant demandé permettra de financer les voyages de trois membres du personnel de la CEPALC qui seront appelés à participer à une réunion intergouvernementale de deux jours sur les petits États insulaires en développement (ibid., par. 213);

e) Fournitures et accessoires (2 000 dollars). Le montant demandé servira à couvrir, notamment, les frais afférents aux articles de papeterie, photocopies et dossiers destinés à la réunion sur les petits États insulaires en développement (ibid., par. 214).

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

Sous-programme 1
Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

45. Les ressources additionnelles demandées au titre du sous-programme 1 (Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable) sont estimées à 345 000 dollars pour 2012-2013 et se décomposent comme suit :

a) Autres dépenses de personnel (66 700 dollars). Le montant demandé correspond au coût de l'emploi pendant 12 mois d'un agent des services généraux (Autres classes) au titre de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions), afin de faire face à d'éventuelles périodes de pointe pendant la préparation des réunions régionales et la mise au point des contributions de fond aux travaux des organes régionaux et internationaux (voir A/67/591, par. 225);

b) Consultants et experts (237 000 dollars). Le montant demandé servira à couvrir les coûts afférents : i) au recrutement de consultants aux fins d'établir un rapport sur les objectifs de développement durable qui sera présenté aux parties prenantes lors de la réunion consultative régionale consacrée à ces objectifs, de faciliter la tenue de réunions et forums régionaux et de recueillir des données et

rendre compte des travaux des partenaires actifs dans le secteur du développement durable dans les pays membres de la CESAO, ainsi que de fournir des conseils dans des domaines touchant le développement durable aux fins de l'actualisation de l'initiative arabe en faveur du développement durable (52 500 dollars); et ii) à la participation de trois participants par pays membre (spécialistes des questions sociales, économiques et environnementales) et d'experts régionaux au forum régional sur le développement durable dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et à une réunion consultative régionale consacrée aux objectifs de développement durable (184 500 dollars) (ibid., par. 226 et 227);

c) Voyages du personnel (15 400 dollars). Le montant demandé doit permettre au personnel concerné d'assister et d'apporter une contribution de fond à la vingtième session de la Commission du développement durable et à une réunion consultative régionale consacrée aux objectifs de développement durable (ibid., par. 228);

d) Services contractuels (24 800 dollars). Le montant demandé servira à couvrir le recrutement : i) d'assistants au service des réunions [agents des services généraux (Autres classes)], qui seront chargés des préparatifs administratifs et logistiques des réunions; et ii) d'interprètes pour assurer le service des réunions (ibid., par. 229);

e) Fournitures et accessoires (1 500 dollars). Le montant demandé est destiné à l'achat de fournitures, notamment de classeurs et d'articles de papeterie (ibid., par. 230).

Chapitre 29D
Bureau des services centraux d'appui

46. Les ressources additionnelles demandées au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) sont estimées à 98 500 dollars en 2012-2013 et se décomposent comme suit :

a) Frais généraux de fonctionnement (80 000 dollars). Le montant demandé correspond au coût de huit postes temporaires [1 P-5, 1 P-4, 3 P-3, 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] au titre des services centraux d'appui au Siège (voir A/67/591, par. 254);

b) Mobilier et matériel (18 500 dollars). Le montant demandé servira à couvrir les besoins en mobilier et en matériel qui sont associés aux nouveaux postes temporaires (ibid., par. 255).

B. Ressources à prévoir pour 2014-2015

47. Le Comité consultatif note que le montant estimatif des dépenses prévues pour 2014-2015 est de 10 373 400 dollars (voir A/67/591, tableaux 42 et 43). Le Secrétaire général indique que les crédits demandés seront inscrits aux chapitres correspondants du projet de budget pour l'exercice 2014-2015. **Le Comité consultatif formulera ses observations et recommandations concernant ces propositions lorsqu'il examinera le projet de budget-programme pour 2014-2015. Il souligne que toutes les propositions devront être pleinement justifiées et**

accompagnées d'explications suffisamment détaillées pour faciliter la prise de décisions.

48. Comme indiqué ci-dessus, la Commission économique pour l'Europe a décidé de mener les activités prescrites en 2012-2013 au moyen des ressources qui lui ont déjà été allouées dans le cadre du programme de travail approuvé. **Tout en notant que les autres commissions régionales ne sont pas en mesure de faire face aux dépenses supplémentaires au moyen des ressources existantes en 2012-2013 (voir par. 14 ci-dessus), le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général continue de s'employer à financer les activités supplémentaires demandées au moyen des ressources existantes, en tenant compte des différences qui existent entre les programmes de travail des commissions régionales**.

49. **Le Comité consultatif recommande que le Secrétaire général soit prié d'inclure dans son prochain rapport : a) des renseignements sur l'ensemble des dépenses à prévoir à l'échelle du Secrétariat pour produire le rapport mondial sur le développement durable; b) une description détaillée des dépenses non renouvelables encourues pour la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable; et c) des renseignements détaillés sur l'achat de matériel de bureautique.**

IV. Conclusion et recommandation

50. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 263 du rapport du Secrétaire général. Au paragraphe 261, le Secrétaire général indique qu'aucune ressource n'est prévue dans le budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 pour financer les activités supplémentaires demandées aux paragraphes 84, 86, 88, 180, 248, 249, 255 à 257 et 273 du document final, et qu'il est actuellement impossible de déterminer, dans les chapitres pertinents dudit budget-programme, quelles activités pourraient être annulées, reportées, réduites ou modifiées durant l'exercice biennal. Compte tenu de ce qui précède, il demande donc l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 8 766 300 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

51. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'ouverture de crédits supplémentaires, à imputer sur le fonds de réserve, d'un montant de 8 766 300 dollars au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, qui se décompose comme suit : 1 793 800 dollars au titre du chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences); 3 483 500 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales); 1 405 700 dollars au titre du chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique); 636 800 dollars au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique); 819 600 dollars au titre du chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes); 345 400 dollars au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale); 98 500 dollars au titre du chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui); et 183 000 dollars au titre du chapitre 37 (Contributions du personnel), ce dernier montant devant être compensé par l'inscription d'une somme équivalente au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du**

budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Il compte que, pendant toute la durée de l'exercice biennal 2012-2013 restant à courir, le Secrétaire général ne ménagera aucun effort pour faire face aux dépenses supplémentaires au moyen des ressources existantes.

Annexe I

État récapitulatif des emplois de personnel temporaire proposés pour 2013

A. Département des affaires économiques et sociales

Bureau/sous-programme	*Domaine d'activités*	*Classe*	*Nombre de mois de travail (2013)*	*Nombre de mois de travail (2014-2015)*
Bureau du Secrétaire général adjoint	Tous domaines	P-3	6	12
Total partiel			**6**	**12**
Division du développement durable				
	Stratégie de financement du développement durable	P-3	6	
	Stratégie de financement du développement durable	G(AC)	6	
	Forum politique de haut niveau	P-5		24
	Forum politique de haut niveau	P-4		24
	Forum politique de haut niveau	G(AC)		24
	Objectifs de développement durable	P-4		24
	Registre des engagements	P-3		24
Total partiel			**12**	**120**
Division de statistique				
	Objectifs de développement durable	P-4		18
Division de l'analyse des politiques de développement				
	Forum politique de haut niveau	G(AC)	6	
Total partiel			**6**	
Bureau du financement du développement				
	Stratégie de financement du développement durable	P-5	6	24
	Stratégie de financement du développement durable	P-4	6	24
	Stratégie de financement du développement durable	P-3	6	24
	Stratégie de financement du développement durable	G(AC)	6	24
Total partiel			**24**	**96**
Service administratif	Tous domaines	G(AC)		12
Total			**48**	**258**

B. Commissions régionales

Commission	*Titre fonctionnel*	*Classe*	*Nombre de mois de travail (2013)*	*Nombre de mois de travail (2014-2015)*
CEA				
(Sous-programme 2)	Spécialiste du développement durable	P-4	9	12
	Spécialiste du développement durable	P-3	9	12
	Administrateur de programme	P-2	9	12
	Assistant (programmes)	AL	9	12
CESAP				
Direction exécutive et administration	Administrateur de programme	P-5	3	
	Assistant (programmes)	AL	3	
CEPALC				
(Sous-programme 2)	Économiste	P-3	12	24
	Assistant de recherche	G(AC)	12	24
(Sous-programme 8)	Assistant au service des réunions	G(AC)	6	
(Sous-programme 11)	Statisticien	P-4	12	24
CESAO				
(Sous-programme 1)	Assistant (programmes)	AL	12	12

Abréviations : G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); AL : agent local.

Annexe II

Dépenses liées à la documentation et au service des réunions et ventilation des coûts afférents au personnel temporaire, 2013 et 2014-2015

	2013				*2014-2015*			
Numéro de paragraphe[a]/activité	*Nombre d'activités*	*Nombre de mots (documents)*	*Langues*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Nombre d'activités*	*Nombre de mots (documents)*	*Langues*	*Montant (dollars É.-U.)*
Par. 32 à 85 k)								
Document d'avant session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Document de session	1	8 500	E	2 900				
Document d'après session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Total partiel	**3**	**25 500**		**104 700**				
Par. 33 à 86								
Document de session	3	25 500	E	8 400				
Document d'après session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Total partiel	**4**	**34 00**		**59 300**				
Par. 34 à 248								
Réunions avec interprétation	40		E, F, R, S, C, A	446 400	20	8 500	E, F, R, S, C, A	222 800
Document d'avant session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900
Document de session	6	51 000	E	17 200	3	25 500	E	8 400
Document d'après session	3	32 100	E, F, R, S, C, A	189 500	2	21 400	E, F, R, S, C, A	127 300
Total partiel	**10**	**91 600**		**257 600**	**6**	**55 400**		**186 600**
Par. 35 à 249								
Document d'avant session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Document de session	1	8 500	E	2 900				
Document d'après session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Total partiel	**3**	**25 500**		**104 700**				
Par. 36 à 255								
Réunions avec interprétation	30		E, F, R, S, C, A	335 000	20		E, F, R, S, C, A	222 800
Document d'avant session	2	17 000	E, F, R, S, C, A	101 800	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900
Document de session	3	25 500	E	8 400	2	17 000	E	5 800
Document d'après session	1	10 700	E, F, R, S, C, A	62 300	1	10 700	E, F, R, S, C, A	62 300
Total partiel	**6**	**53 200**		**172 500**	**4**	**36 200**		**119 000**

	2013				*2014-2015*			
Numéro de paragraphe[a]/activité	*Nombre d'activités*	*Nombre de mots (documents)*	*Langues*	*Montant (dollars É.-U.)*	*Nombre d'activités*	*Nombre de mots (documents)*	*Langues*	*Montant (dollars É.-U.)*
Par. 37 à 256								
Document d'avant session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Document de session	1	8 500	E	2 900				
Document d'après session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900				
Total partiel	**3**	**25 500**		**104 700**				
Par. 38 à 226								
Réunions avec interprétation	4		E, F, R, S, C, A	44 800	8		E, F, R, S, C, A	89 600
Document d'avant session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900	2	17 000	E, F, R, S, C, A	101 800
Document d'après session	1	10 700	E, F, R, S, C, A	62 300	2	21 400	E, F, R, S, C, A	124 600
Total partiel	**2**	**19 200**		**113 200**	**4**	**38 400**		**226 400**
Par. 39 à 93								
Document d'avant session	1	8 500	E, F, R, S, C, A	50 900	2	17 000	E, F, R, S, C, A	101 800
Total				**1 793 800**				**1 169 000**
Ventilation par activité								
Réunions avec interprétation	74		E, F, R, S, C, A	826 200	48		E, F, R, S, C, A	535 200
Document d'avant session	8	68 000	E, F, R, S, C, A	407 200	6	51 000	E, F, R, S, C, A	305 400
Document de session	15	127 500	E	42 700	5	42 500	E	14 200
Document d'après session	9	87 500	E, F, R, S, C, A	517 700	5	53 500	E, F, R, S, C, A	314 200
Total				**1 793 800**				**1 169 000**

[a] Le premier chiffre renvoie au numéro de paragraphe du document A/67/591; le second, au numéro du paragraphe de l'annexe à la résolution 66/288 de l'Assemblée générale.